

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-CINQ OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 19 octobre 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Alain GENGE

**Délibération n°2022-127**

Membres en exercice : 69 - Présents : 60 - Absents : 9 - Pouvoirs : 3

**TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES  
CONTRAT TERRITORIAL « BASSIN VERSANT BAIE DE LA FRESNAYE »  
PERIODE 2022-2024**

Le Contrat Territorial de Bassin Versant/Plan de Lutte contre les Algues Vertes « Baie de la Fresnaye » est porté par Dinan Agglomération. Le Comité de pilotage (Comité Opérationnel de Suivi) est co-présidé par Lamballe Terre & Mer, qui supporte également 46% des dépenses (pourcentage correspondant au prorata de la surface occupée sur le bassin versant de La Fresnaye).

Ce contrat territorial a pour finalité de répondre, sur la période 2022-2027, aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, du SDAGE « Loire-Bretagne », du SAGE « Arguenon Baie de La Fresnaye » et du Plan de

Lutte contre les Algues Vertes « Baie de la Fresnaye ». En plus des objectifs de réduction de fuites d'azote fixés à 2027, ce programme vise également à accompagner les agriculteurs dans leur démarche individuelle d'engagement, tel qu'attendu dans le cadre de l'arrêté de « Zones Soumises à Contraintes Environnementales ».

Les lignes d'actions relevant de la maîtrise d'ouvrage des collectivités, et rattachées spécifiquement à l'outil « contrat territorial » (n'incluant pas les actions assainissement subventionnées par ailleurs), représentent quant à elles un montant prévisionnel de 2 198 600 € TTC. Le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP) participe à hauteur de 10% des dépenses restant à la charge des collectivités. Concernant le ramassage et le traitement des algues vertes, le reste à charge est exclusivement supporté par Dinan Agglomération.

Le plan de financement prévisionnel :

Actions sous maîtrise d'ouvrage « collectivités »	Coût TTC sur 3 ans	Subventions (Etat, AELB, Région, CD22, FEADER)	Part SMAP	Reste à charge EPCI	Part Lamballe Terre & Mer
Volet « agricole » (agronomie, transition des systèmes, diversification des filières, gestion du foncier)	622 100	376 950	24 515	220 635	101 492
Volet « espaces stratégiques » (restauration des cours d'eau, zones humides et bocage)	1 183 500	929 050	25 395	228 555	105 135
Volet « connaissances » (recherches sur les mécanismes hydrologiques et de prolifération des algues)	103 500	82 800	2 070	18 630	8 570
Volet « curatif » (ramassage et traitement des algues vertes)	133 500	92 700	0	133 500	0
Volet « animation et coordination » (gestion technique et financière du programme)	156 000	120 600	3 540	31 860	14 656
<b>Totaux sur 3 ans</b>	<b>2 198 600</b>	<b>1 509 900</b>	<b>55 520</b>	<b>633 180</b>	<b>229 853</b>

Considérant la maquette financière transmise aux conseillers,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le programme d'actions, l'organisation territoriale, la répartition financière et le reste à charge pour Lamballe Terre & Mer dans le cadre du contrat territorial « Baie de La Fresnaye »,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat, les conventions liées et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : 2 – Mme MERIAN. M. de SALLIER DUPIN.**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

31 OCT. 2022

